EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 1

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :36 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, Mme Annick LOUVION, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

1 – Grands projets

1.1 – Constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique au projet de construction d'un planétarium et d'un observatoire – Fixation des conditions de dépôt des listes préalablement à l'élection

Il revient au Conseil communautaire d'élire, les membres de la commission d'appel d'offres (5 membres titulaires et 5 membres suppléants) qui intervient dans le cadre des procédures de marchés publics prévues par le code général des collectivités territoriales (articles L1414-1 et suivants).

Il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres spécifique au projet de construction d'un planétarium et d'un observatoire ; conformément aux dispositions de l'article R2162-24 du Code de la Commande Publique, les membres élus de ladite commission feront partie du jury de concours constitué pour le concours de maîtrise d'œuvre portant sur la conception et la réalisation du planétarium et de l'observatoire.

La composition de cette commission d'appel d'offres et les règles d'élection de ses membres relèvent des dispositions visées aux articles L1411-5, D1411-3 à D1411-5 du CGCT, rappelées ci-après :

→ **Composition de la commission**

La commission se compose de :
- l'autorité habilitée à signer les marchés concernés, ou son représentant, président de la commission,
- 5 membres titulaires élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.
- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

→ **Déroulement de l'élection**

L'élection se déroule en deux temps :
- le Conseil communautaire fixe dans un premier temps, les conditions de dépôt des listes conformément aux dispositions de l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales
- le Conseil communautaire procède dans un deuxième temps à l'élection des membres de la commission (5 membres titulaires et cinq membres suppléants) suivant les règles précitées.

En application des dispositions prévues à l'article L2121-21 du CGCT :
- le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour opérer cette désignation,
- si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture.

<u>Dans un premier temps, il est donc proposé au Conseil communautaire, après avis favorable du bureau, de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes liées à la présente élection</u> :

- les listes, qui peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, doivent indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants,
- les listes sont déposées auprès du Président à la suite de la décision du conseil portant sur la fixation des conditions de dépôt des listes, avant l'élection des membres de la commission au cours de la même séance,
- le Président, avant d'aborder le point sur la désignation des membres de cette commission, demande s'il reste des listes à déposer. Ensuite, après avoir reçu le cas échéant les dernières listes, il clôture les opérations de dépôt des candidatures puis invite le Conseil à prendre acte des candidatures et à procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 2

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :36 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, Mme Annick LOUVION, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

1 – Grands projets

1.2 – Constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique au projet de construction d'un planétarium et d'un observatoire – Election

Vu la délibération préalable du Conseil communautaire en date du 28 juin 2019 portant sur la constitution d'une commission d'appel d'offres spécifique au projet de construction d'un planétarium et d'un observatoire et sur les conditions de dépôt des listes liées à l'élection des membres de cette commission, et après clôture des opérations de dépôt des candidatures.

Considérant que la composition de cette commission d'appel d'offres et les règles d'élection de ses membres relèvent des dispositions visées aux articles L1411-5, D1411-3 à D1411-4 du CGCT, rappelées ci-après.

La commission se compose de :
- l'autorité habilitée à signer les marchés concernés, ou son représentant, président de la commission,
- 5 membres titulaires élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel,
Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Considérant qu'en application des dispositions prévues à l'article L2121-21 du CGCT,
- le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour opérer cette désignation,
- Si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en sera donné lecture.

Il est proposé au Conseil communautaire, après avis favorable du bureau, de prendre acte des candidatures et de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission.

Résultat

Une seule liste est déposée, sont élus :

membres titulaires :
M. Martial VANDEWOESTYNE – M. Jean-Luc HALLÉ – Mme Thérèse PARISSEAUX – M. Freddy KACZMAREK – M. Daniel SELLIER.

membres suppléants :
M. Patrick MERCIER – M. Jean-Claude DHALLUIN – M. Frédéric CHEREAU – M. Dominique RICHARD – Mme Annick LOUVION.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 3

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :36 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, Mme Annick LOUVION, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

2 – Tourisme

2.1 - Modification des statuts de l'EPIC Douaisis Tourisme (changement de siège)

Par délibération en date du 31 mars 2017, le Conseil Communautaire a décidé de créer un EPIC pour gérer la compétence obligatoire de la communauté « promotion du tourisme dont, la création d'offices de tourisme » » et en a arrêté les statuts.

Suivant ses statuts *(modifiés selon délibérations du Conseil communautaire en date du 12 octobre 2018 et du Comité de direction de l'EPIC en date du 14 janvier 2019)*, le siège de l'EPIC Douaisis Tourisme est actuellement sis 70 Place d'Armes 59500 Douai :

→ *Article 1 : Dénomination, **siège** et durée*
*Sur le territoire de la CAD est créé un office de tourisme intercommunal dénommé « Douaisis Tourisme », dont le siège est sis **70 Place d'Armes 59500 Douai**.*
L'office de tourisme est créé pour une durée illimitée.

Par délibération en date du 21 mai 2019, le Comité de direction de l'EPIC a proposé de changer, comme suit, le siège de l'EPIC Douaisis Tourisme : ***299 rue Saint-Sulpice 59500 DOUAI*** *(en lieu et place du 70 Place d'Armes 59500 Douai) et de procéder à cet effet à une modification des statuts de l'EPIC :*

→ *Article 1 : Dénomination, **siège** et durée*
*Sur le territoire de la CAD est créé un office de tourisme intercommunal dénommé « Douaisis Tourisme », dont le siège est sis **299 rue Saint-Sulpice 59500 DOUAI.***
L'office de tourisme est créé pour une durée illimitée.

Le projet des statuts modifiés (article 1) est présenté en annexe.

Il doit être approuvé par le Conseil communautaire, conformément à la procédure de modification des statuts prévue par ces derniers (article 21).

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- d'approuver le changement de siège de l'EPIC Douaisis Tourisme,
- d'adopter le projet des statuts modifiés en conséquence (article 1),
- d'autoriser le Président et la Directrice à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 4

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :36 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, Mme Annick LOUVION, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Prospective et financements extérieurs

3.1 – ERBM - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des immeubles situés dans un Bassin Urbain à Dynamiser (BUD)

- Article 17 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017
- Article 1383 F du code général des impôts (CGI)

L'article 1383 F du code général des impôts prévoit qu'à compter du 1er janvier 2019, les entreprises nouvellement installées dans un bassin urbain à dynamiser, défini à l'article 44 sexdecies du code général des impôts, bénéficient d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pendant sept années. Cette exonération est égale à 50% de leur base nette imposable. Après cette période de sept ans, la base nette anciennement exonérée fait l'objet d'un abattement dégressif sur trois ans (75% la première année, 50% la deuxième et 25% la troisième).

Pour compenser la perte de recettes fiscales pour les collectivités territoriales et leurs groupements, un prélèvement sur les recettes de l'Etat est institué. Le montant de la compensation est égal à la perte de TFPB, calculée sur la base des taux adoptés en 2017 par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre peuvent également, par une délibération prise avant le 1er octobre pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante, exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour la part non exonérée, ces entreprises.

La délibération sera valable pour une durée d'une année.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) la part non compensée par l'Etat,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 5

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :36 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, Mme Annick LOUVION, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

3 – Prospective et financements extérieurs

3.2 – ERBM - Exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) des immeubles situés dans un Bassin Urbain à Dynamiser (BUD)

- Article 17 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017
- Article 1463 A, 1466 B et 1586 ter du code général des impôts (CGI)

A compter du 1er janvier 2019, l'article 1463 A du code général des impôts prévoit que les entreprises nouvellement implantées dans un bassin urbain à dynamiser bénéficient d'une exonération de CFE pendant sept années. Cette exonération est égale à 50% de leur base fiscale nette. Après cette période de sept ans, la base nette anciennement exonérée fait l'objet d'un abattement dégressif sur trois ans (75% la première année, 50% la deuxième et 25% la troisième).

Aux termes de l'article 1586 ter du code général des impôts, les entreprises bénéficiant de cette exonération de CFE sont également exonérées de 50% du montant de leur cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Pour compenser la perte de recettes fiscales pour les collectivités territoriales liée à cette exonération obligatoire, un prélèvement sur les recettes de l'Etat est institué. Pour chaque commune et EPCI à fiscalité propre, le montant de la compensation est égal à la perte de CFE, sur la base du taux adopté par la commune ou l'EPCI en 2017, et de CVAE.

En application de l'article 1466 B du code général des impôts, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre peuvent, par une délibération prise avant le 1er octobre pour une application à compter du 1er janvier de l'année suivante, exonérer ces entreprises de CFE pour la part ne bénéficiant pas de l'exonération obligatoire prévue par la loi. Dans ce cas, à la demande de l'entreprise, la part restante de CVAE pour la fraction taxée au profit de la commune ou de l'EPCI peut également être exonérée en application du I de l'article 1586 nonies du code général des impôts.

La délibération sera valable pour une durée d'une année.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'exonérer les entreprises implantées dans un bassin urbain à dynamiser de CFE et de CVAE pour la part ne bénéficiant pas de l'exonération obligatoire prévue par la loi,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 6

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :36 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, Mme Annick LOUVION, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

4 – Technologies de l'information et de la communication

4.1 – Avenant n°3 à la convention entre la Préfecture et DOUAISIS AGGLO pour la transmission électronique des actes

Suivant les dispositions prévues à l'article L 2131-1 du CGCT, la Communauté d'Agglomération et la Préfecture ont signé, le 15 juin 2010, une convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du programme ACTES (« **A**ide au **C**ontrôle de légali**T**é démat**E**riali**S**é »).

Cette application permet aux agents de préfecture et sous-préfecture de contrôler les actes de la Communauté d'Agglomération, soumis à l'obligation de transmission, via un système d'information fourni par un tiers de télétransmission.

Cette convention fait l'objet d'un projet d'avenant n°3 qui a pour objet de prendre en compte le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la Communauté d'Agglomération soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Cet avenant est le suivant :

Article 1er
L'article 2.1 de la convention susvisée est modifié comme suit :

ARTICLE 2.1 – L'opérateur de transmission et son dispositif

« Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif suivant : FAST (DOCAPOST FAST). Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 15 mars 2006 par le ministère de l'Intérieur.
- *Dispositif Utilisé : FAST (DOCAPOST FAST)*
- *Trigramme : CDC*
- *Homologation du dispositif : 15/03/2006*
- *Téléphone : 01.78.09.37.60*
- *Messagerie : support@docapost-fast.fr*
- *Adresse postale : DOCAPOST FAST 120/122 rue Réaumur 75002 Paris*

La société DOCAPOST FAST chargée de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « opérateur de transmission » est chargée de la transmission électronique des actes de la collectivité, en vertu d'un marché via UGAP signé le 23/04/2019 pour une durée d'un an renouvelable. »

Article 2
Toutes les autres stipulations de la convention restent inchangées.

Article 3
Le présent avenant prend effet à compter du lundi 01 juillet 2019.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter l'avenant n°3 présenté ci-dessus relatif à la convention conclue entre la Préfecture et DOUAISIS AGGLO pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 7

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :38 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

5 – Communication

5.1 – Rapport d'activité de DOUAISIS AGGLO – Année 2018

Suivant les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération du Douaisis est tenue de réaliser un rapport d'activité annuel à adresser au maire de chaque commune membre.

Selon ce même article, le rapport d'activité annuel fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus.

Le rapport d'activité de l'année 2018 (document joint) vous est présenté.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte du présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 8

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :38 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Finances

6.1 – Comptes administratifs et de gestion 2018

La Communauté d'Agglomération disposait en 2018 d'un budget général et de 10 budgets annexes :

- Budget annexe Développement économique
- Budget annexe zone Ecopark
- Budget annexe zone Ermitage II
- Budget annexe EcoQuartier du Raquet
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe ARKEOS
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe Eau potable
- Budget annexe Archéologie préventive

Les comptes se rapportant à la gestion de ces budgets pour l'exercice 2018, sont présentés dans les documents joints.

Une note de présentation retraçant les informations financières essentielles est jointe à ces comptes.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les comptes administratifs 2018 établis conformément aux comptes de gestion édités par le Receveur,
- d'approuver les comptes de gestion 2018 du Receveur,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

En dehors de la présence de M. Christian POIRET, Président, et sous la Présidence de Monsieur Martial VANDEWOESTYNE, Président de séance élu à l'unanimité par le Conseil,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 9

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :38 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Finances

6.2 – Comptes administratifs et de gestion 2018 – Affectation des résultats

A la suite de l'approbation des comptes administratifs 2018, il vous est proposé, pour avis, d'approuver les affectations de résultats suivantes :

- **Budget général :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 46 676 249.90 €
- Excédent d'investissement de clôture de 3 549 351.72 €

Il vous est proposé d'affecter la somme de 3 559 025.91 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement en investissement par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de clôture.
Après affectation, l'excédent de fonctionnement passe à un montant de 43 117 223.99 €.

- **Budget annexe Développement économique :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 814 966.45 €
- Excédent d'investissement de clôture de 3 324 206.77 €

Il vous est proposé de reporter ces excédents.

- **Budget annexe Loisiparc :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 212 193.41 €
- Excédent d'investissement de clôture de 74 054.17 €

Il vous est proposé d'affecter la somme de 103 883.93 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement en investissement par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de clôture.
Après affectation, l'excédent de fonctionnement passe à un montant de 108 309.48 €.

- **Budget annexe Eco-quartier du Raquet :**

- Résultat de fonctionnement de clôture égal à zéro.
- Déficit d'investissement de clôture de 10 671 422.13 €

Il vous est proposé de reporter ce déficit d'investissement.

- **Budget annexe Archéologie préventive :**

- Déficit de fonctionnement de clôture de 194 059.94 €
- Excédent d'investissement de clôture de 469 401.18 €

Il vous est proposé de reporter ces résultats.

- **Budget annexe Arkéos :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 540.03 €
- Excédent d'investissement de clôture de 117 762.50 €

Il vous est proposé d'affecter la somme de 540.03 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement en investissement par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de clôture.
Après affectation, l'excédent de fonctionnement passe à zéro.

- **Budget annexe Assainissement :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 2 276 235.57 €
- Excédent d'investissement de clôture de 167 361.25 €

Il vous est proposé d'affecter la somme de 270 994.79 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement en investissement par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de clôture.
Après affectation, l'excédent de fonctionnement passe à 2 005 240.78 €.

- **Budget annexe Eau Potable :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 1 625 640 €
- Déficit d'investissement de clôture de 1 143 984.90 €

Il vous est proposé d'affecter la somme de 1 625 640€ au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement en investissement par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de clôture.
Après affectation, l'excédent de fonctionnement passe à zéro.

- **Budget annexe Déchets ménagers :**

- Excédent de fonctionnement de clôture de 5 039 796.35 €
- Excédent d'investissement de clôture de 34 551.60 €

Il vous est proposé d'affecter la somme de 106 143.39€ au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement en investissement par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de clôture.
Après affectation, l'excédent de fonctionnement passe à 4 933 652.96 €.

- **Budget annexe zone ECOPARK :**

- Résultat de fonctionnement de clôture égal à zéro.
- Déficit d'investissement de clôture de 2 871 183.29 €

Il vous est proposé de reporter ce déficit d'investissement.

- **Budget annexe zone ERMITAGE 2 :**

- Résultat de fonctionnement de clôture égal à zéro.
- Déficit d'investissement de clôture de 4 222 018.89 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, de reporter ce déficit d'investissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 10

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :38 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Finances

6.3 – Bilan des acquisitions et cessions de l'exercice 2018

Conformément à l'article L5211-37 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Communauté d'Agglomération en 2018 doit être soumis à délibération du conseil et annexé au compte administratif correspondant.

Le bilan en question est joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ce bilan foncier,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 11

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Finances

6.4 – Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) – Parcs d'activités : EcoPark - Ermitage I Ermitage II – EcoQuartier du Raquet

Suite aux remarques émises par la Chambre Régionale des Comptes sur la nécessité de suivre l'évolution financière des parcs d'activités et de lotissement, il a été décidé d'éditer chaque année un compte rendu annuel de la collectivité sur la gestion de ceux-ci.

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du bureau, le compte rendu concernant trois parcs d'activités les plus récents : EcoPark - Ermitage I et Ermitage II - EcoQuartier du Raquet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 12

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Finances

6.6 – Fonds de concours aux communes – Année 2019 – Affectation (3 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2019, DOUAISIS AGGLO a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ *« Afin de financer* ***la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement****, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*
Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget général 2019, comptes 020 657341 et 020 2041412.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours reprises dans le tableau joint en annexe, présentées par les communes de :

→ DOUAI (délibération du 20/12/2018)
→ CANTIN – RACHES – RAIMBEAUCOURT – WAZIERS (délibération du 24/05/2019)

Il lui revient d'instruire à présent les propositions d'affectation de fonds de concours déposées par d'autres communes membres : ARLEUX – HAMEL – LAMBRES LEZ DOUAI.

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces propositions, DOUAISIS AGGLO passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes de : ARLEUX – HAMEL – LAMBRES LEZ DOUAI,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 13

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Finances

6.7 – Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2018-2020 - Affectation et tirage (1 dossier déposé)

Par délibération en date du 30 mars 2018, le Conseil communautaire a créé une enveloppe de fonds communautaires d'investissement solidaire (FCIS) d'un montant de 3 120 000 euros sur la période 2018-2020. Cette enveloppe est destinée aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, …) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds poursuit les objectifs suivants :
- Aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- Développer l'investissement dans les communes de DOUAISIS AGGLO et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de DOUAISIS AGGLO à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 325 000 € sur une période de 3 ans, soit un fonds de concours potentiel de 130 000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 130 000 euros sur 3 ans (2018, 2019, 2020).

Lors de ses réunions en date du 05/07/2018, du 12/10/2018, du 20/12/2018 et du 29/03/2019, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également de nouvelles propositions d'affectation et de tirage à soumettre à l'adoption de l'Assemblée qui ont été déposées par une autre commune bénéficiaire du FCIS : HAMEL

Le fonds sera attribué et versé à cette commune selon les conditions et modalités en vigueur (adoptées par le conseil le 25 mai 2012 lors de la mise en œuvre du FCIS) :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux l'affichage du logo de DOUAISIS AGGLO (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que DOUAISIS AGGLO consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :
- 50% au dépôt du dossier complet,
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux,
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) certifié par le comptable public et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de DOUAISIS AGGLO.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Enfin, il est rappelé que conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 30/03/2018, l'OS de démarrage de l'opération objet du fonds de concours doit exister au plus tard le 31/12/2020 sous peine de caducité.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation et de tirage du FCIS, présentées dans le tableau joint, émanant de la commune de Hamel,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 14

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

6 – Finances

6.8 – DSC Part 4 transformée en fonds de concours 2018 - Affectation et tirage (5 dossiers déposés)

DOUAISIS AGGLO a institué une quatrième part de DSC afin de promouvoir l'accueil de parcs d'activités par les communes.

Par délibérations du Conseil communautaire du 07 juillet 2018 et du 29 mars 2019, il a été décidé de transférer 50% des parts 4 de DSC vers des fonds de concours en investissement 2018 et de reproduire ce mécanisme chaque année, selon le dispositif suivant :
→ le calcul de la part 4 s'opère en fin d'une année N,
→ 50% des sommes ainsi calculées pour l'année N seront déduites de cette part 4 pour être mises en fonds de concours d'investissement au titre de l'année N pour la commune concernée.

Les règles d'attribution de ces fonds de concours sont les suivantes :
→ Après adoption des propositions d'affectation (opération d'investissement et/ou mise en réserve) des communes par le Conseil communautaire, DOUAISIS AGGLO passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire.

Dans le cadre de ce dispositif, les communes de Flers en Escrebieux, Lallaing, Lambre lez Douai, Lauwin-Planque et Waziers ont sollicité l'affectation de leur fonds de concours ; les demandes correspondantes sont présentées dans le tableau joint.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes de Flers en Escrebieux, Lallaing, Lambre lez Douai, Lauwin-Planque et Waziers,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune de ces communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et la proposition d'affectation adoptée,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES (2 abstentions)

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 15

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

7 – Personnel

7.1 – Modification du tableau des effectifs – Créations de postes

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

→ **Créations de postes :**

- Création d'un poste d'assistant(e), de catégorie B, affecté à la plate-forme Proch'Emploi.
L'assistant(e) dépendra du responsable de la plate-forme et aura pour mission de l'accompagner au quotidien dans son activité et d'assurer l'interface entre les différents acteurs du projet.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- Création d'un emploi permanent de chargé de mission « développement politique agricole » affecté à la Direction du Développement Territorial ». Il aura en charge la mise en œuvre de la politique de développement agricole et alimentaire. Cet emploi avait été créé successivement par délibération du 08/02/2013 et du 27/05/2016 pour des durées respectives de 3 ans.
Ce poste relève de la catégorie A et du cadre d'emploi des attachés territoriaux. La rémunération de ce poste correspond au cadre d'emploi des attachés territoriaux.
Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire ou à défaut par un agent contractuel.

- Création de 2 postes d'apprenti à la Direction des Technologies de l'Informatique et de la Communication

1) Un apprenti à compter du 1er septembre 2019 pour une durée d'1 an, jusqu'au 31/08/2020.
La durée hebdomadaire est de 35 heures.
Le diplôme préparé par l'apprenti est une licence informatique, à l'ULCO (Université du Littoral Côte d'Opale) de Calais.
Les missions qui lui seront confiées sont les suivantes : Développement informatique, administration réseaux, systèmes, sécurité, management de projets.

2) Un apprenti à compter du 1er septembre 2019 pour une durée d'1 an, jusqu'au 31/08/2020. Il est toutefois possible de débuter au maximum 3 mois avant le début du cycle de formation et de terminer le contrat au maximum jusqu'au jour précédant le début d'un nouveau cycle de formation.
La durée hebdomadaire est de 35 heures.
Le diplôme préparé par l'apprenti est un titre de Gestionnaire en Maintenance et Support Informatique (GMSI) à l'ADEFA (Association pour le Développement de la Formation par l'Apprentissage) de Valenciennes.
Les missions qui lui seront confiées sont les suivantes : Administration systèmes et réseaux.

La rémunération des apprentis est calculée à partir d'un pourcentage du SMIC et en fonction de l'âge de l'apprenti et son niveau d'étude.

Le Comité Technique du 21/06/2019 a rendu un avis favorable sur les conditions d'accueil et de formation de ces 2 apprentis,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 16

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Développement économique

8.1 – Travaux d'extension du réseau Enedis (en vue de desserte en limite de parcelle) Parcelle section AD n°54p – rue Pablo Neruda – ZAC du Luc à Dechy

Des travaux sont à effectuer par ENEDIS afin d'assurer le raccordement au réseau électrique public de distribution de la parcelle n°54p – section AD, où doit s'implanter la micro-crèche « Eveil et nous » - rue Pablo Neruda - Zone du Luc à Dechy.

Ces travaux concernent la réalisation d'une jonction souterraine puis des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité depuis le réseau existant, pour un montant de 2 767.80 € HT.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la présente proposition de raccordement,
- de m'autoriser à intervenir à la signature de tous les actes juridiques ou financiers afin de mener à bien cette opération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 17

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Développement économique

8.2 – Avenant n°4 à la convention cadre EPF/DOUAISIS AGGLO pour l'opération « Arleux – ancienne briqueterie, rue de Douai »

L'avenant n°4 intitulé « Lambres-lez-Douai - Ancien bâtiment tertiaire » délibéré en février 2019 ne sera pas mis en œuvre et est par conséquent annulé. Le présent avenant sera donc numéroté 4.

Douaisis Agglo sollicite l'intervention de l'EPF pour une nouvelle opération.

Il est donc convenu de compléter l'article 5 relatif au programme d'intervention de l'EPF de la façon suivante :

➢ ajout, au titre du foncier et de l'immobilier industriel et de services, des grands projets régionaux, de l'opération suivante :

« Arleux – ancienne briqueterie, rue de Douai »

Il n'est apporté aucune autre modification aux termes de la convention-cadre. Les autres articles restent inchangés.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire l'avenant n°4 à la convention-cadre présenté ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 18

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Développement économique

8.3 – Convention opérationnelle EPF pour l'opération « Arleux – ancienne briqueterie, rue de Douai »

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 - 2019.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et Douaisis Agglo. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :
- Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux
- Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,
- le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,
- le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par Douaisis Agglo figure l'opération « Arleux–briqueterie, rue de Douai », ajouté par avenant n°4 à la convention cadre sur l'axe « foncier de l'immobilier industriel et de services ». Douaisis Agglo souhaite développer une zone d'activités artisanales et tertiaires sur ce site situé en entrée du village, le long de la rue de Douai. Le foncier d'une superficie de 4 hectares comprend les bâtiments d'une ancienne briqueterie et un ensemble d'habitations en front à rue, à l'abandon depuis une vingtaine d'années.

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'EPF et Douaisis Agglo arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées par l'EPF pendant la durée du portage foncier, réalisation des travaux de finalisation par l'EPF, participation financière de Douaisis Agglo aux travaux de finalisation, cession des biens acquis par l'EPF à Douaisis Agglo ou à un tiers désigné par Douaisis Agglo.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :
- de solliciter l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle jointe notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à Douaisis Agglo,
- de m'autoriser à signer cette convention opérationnelle ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 19

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

8 – Développement économique

8.4 – Structuration des abords Gayant/Clochette – Participation financière de DOUAISIS AGGLO

Douaisis Agglo, souhaite intervenir afin de :
- fluidifier les abords de Gayant Expo
- aménager les abords de la Clochette
- structurer le secteur

Au vu de ce projet, le Département a étudié les conditions dans lesquelles il pourrait intervenir techniquement et financièrement.

Suite à cette étude, le Département pourrait porter le projet de démolition de deux ouvrages d'art situés sur la RD 35, y compris l'évacuation des déblais des rampes et la démolition de chaussée, avec un financement à hauteur de 70% sur une enveloppe financière des travaux estimée à 1,4 M€ HT. En contrepartie de cet investissement, il serait proposé à la ville le déclassement de la RD 35 et de la RD 413 en agglomération, soit environ 3,2 km.

DOUAISIS AGGLO participerait quant à elle à la démolition des deux ouvrages d'art à hauteur de 30% au regard de leur impact sur la fluidification du trafic et l'amélioration de la desserte de Gayant expo.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de financer à hauteur de 30% les travaux de démolition des deux ouvrages d'art situés sur la RD 35,
- d'autoriser le Président à souscrire la convention de financement à conclure avec le Département et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 20

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

9 – Loisiparc

9.1 – Base de loisirs communautaire - Loisiparc – Tarifs des produits destinés à la vente – Complément

DOUAISIS AGGLO gère en régie directe 2 points de vente dans la base de loisirs communautaire Loisiparc.

Le prix d'achat du type de marchandises mises en vente est soumis à des variations de prix. Afin de compléter la gamme de produits proposés, une nouvelle série de tarifs est proposée :

- *LA GRIGNOTERIE*

Boissons chaudes :
- Café : 1 € 50 TTC
- Café au lait : 2 € 00 TTC
- Chocolat : 2 € 50 TTC
- Cappuccino : 2 € 50 TTC
- Thé : 2 € 50 TTC

Boissons froides :
- Smoothie 20cl : 2 € 50 TTC
- Milkshake : 3 € 00 TTC
- Frappé : 3 € 00 TTC
- Smoothie 33 cl : 3 € 50 TTC
- Bière blonde : 2 € 50 TTC
- Bière spéciale : 3 € 00 TTC

Granitas :
- Gourde logotée Loisiparc : 3 € 70 TTC
- Recharge gourde : 1 € 50 TTC

Ecocup : 2 € 00 TTC

Crêpes au sucre : 2 € 00 TTC
Crêpes Nutella : 2 € 50 TTC

Ces tarifs complètent les tarifs précédemment validés.

- *LA BOUTIQUE*
- Jeu de 54 cartes : 2 € 00 TTC
- Jeu de tarot : 4 € 00 TTC
- Jeu de 3 boules en métal + sacoche : 15 € 00 TTC
- Sacoche 6 boules métal : 25 € 00 TTC
- Jeu de quilles nordiques : 20 € 00 TTC
- Jeu going going : 6 € 00 TTC
- Diabolo en bois : 6 € 00 TTC
- Parasol : 20 € 00 TTC
- Lunettes de soleil : 5 € 00 TTC
- Serviette de plage microfibre 1er prix : 8 € 00 TTC
- Livre de Cadou : 10 € 00
- Magnet : 1 € TTC
- Bière Flamine 75 cl (blonde, triple, ambrée ou noire) : 4 € 50 TTC
- Bière Escreboise « classique » 65 cl (blonde, ambrée ou blanche) : 4 € 00 TTC
- Bière Escreboise « spéciale » 65 cl (Triple, la X ou bières éphémères) : 6 € 50 TTC

Ces tarifs complètent la grille tarifaire validée les années précédentes.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ces tarifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 21

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

10 – Développement rural

10.1 - Attribution d'une subvention au groupement de producteurs d'ail fumé de la région d'Arleux

Le Groupement des Producteurs d'Ail Fumé d'Arleux s'est créé en 2004 dans le but de valoriser le savoir-faire traditionnel mais aussi de porter la demande qui a permis de faire reconnaitre en 2013 l'« Ail fumé d'Arleux » comme une indication géographique protégée (IGP) correspondant à une production d'ail rose de printemps, cultivé dans une aire déterminée.

La démarche vise notamment à protéger cette tresse d'ail des contrefaçons.

Cette reconnaissance européenne, gage de qualité et de savoir-faire traditionnel, est la seule sur le territoire de DOUAISIS AGGLO, c'est pourquoi DOUAISIS AGGLO avait accompagné le groupement dans sa démarche de labellisation en lui attribuant par délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2011, une subvention de 1 000 € pour la mise en place d'un plan de communication sur le label « IGP Ail fumé d'Arleux ».

Cependant le maintien de cet enregistrement au niveau européen obtenu en mai 2013 pour le label IGP (indication géographique protégée) Ail Fumé d'Arleux, nécessite annuellement de financer diverses démarches (agrément des parcelles cultivées, contrôle des producteurs…).

Aussi, afin de permettre de conserver le label européen « IGP Ail fumé d'Arleux », il est proposé que DOUAISIS AGGLO attribue une subvention d'un montant de 3 000 euros au Groupement des Producteurs d'Ail Fumé de la Région d'Arleux pour soutenir le groupement dans ses frais.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € au Groupement des Producteurs d'Ail Fume de la région d'Arleux,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au compte 6574 du budget développement économique,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 22

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

11 – Assainissement

11.1 – Retrait du SIDEN SIAN de la communauté de communes du Ternois pour la compétence ANC sur le territoire de la commune d'Auxi-le-Château – Avis de DOUAISIS AGGLO

En 2016, la commune d'Auxi-le-Château a adhéré au SIDEN SIAN pour les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif (ANC) et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Par délibération du 1/02/2018, la Communauté de Communes Ternois Com, créée le 01/01/2017 et regroupant 104 communes dont Auxi-le-Château, a décidé, par souci d'homogénéité du service d'ANC qu'elle mettait en place, de solliciter le retrait de cette commune du SIDEN SIAN pour l'ANC, Auxi-le-Château demeurant membre du SIDEN SIAN pour les trois autres compétences.

Après avoir pris en considération l'absence d'investissement effectué depuis 2016 et le très faible nombre d'installations concernées dans cette commune, le comité syndical du SIDEN SIAN a décidé par délibération du 22/03/2019 d'accepter le retrait du syndicat de la communauté de communes du Ternois pour la compétence ANC sur le territoire de la commune d'Auxi-le-Château (délibération jointe).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du CGCT, DOUAISIS AGGLO en qualité de membre du SIDEN SIAN, a été invitée par ce dernier à se prononcer sur la présente demande de retrait.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'accepter la demande de retrait du SIDEN SIAN de la communauté de communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'Auxi-le-Château,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 23

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

12 – Electrification

12.1 – Convention de partenariat avec ENEDIS concernant l'accompagnement autour de la Transition Energétique et Numérique 2019/2021

La présente convention (document joint) a pour objet de définir les grandes thématiques sur lesquelles ENEDIS et DOUAISIS AGGLO souhaitent collaborer dans le cadre du Traité de Concession au titre de la transition énergétique et numérique.

Ces grands axes stratégiques sont :

1/ Accompagnement de la transition énergétique par l'aide à une meilleure consommation (réalisation de diagnostics de consommation, programmes d'action sur les zones les plus énergivores, sensibilisation aux services associés au compteur Linky et à la maîtrise de la demande d'énergie…).

2/ Développement et planification de la production d'électricité renouvelable, de par l'accompagnement du développement de l'auto-consommation d'électricité, et l'accompagnement de DOUAISIS AGGLO pour l'implantation des énergies renouvelables et une meilleure intégration au réseau public de distribution d'électricité.

3/ Développement de la mobilité électrique.

4/ Accompagnement de DOUAISIS AGGLO sur des grands projets d'aménagement et d'urbanisme à venir pour appréhender les investissements sur le réseau d'électricité induits par les politiques énergétiques et politiques d'aménagement déclinées localement.

5/ Accompagnement de la précarité et de l'habitat indigne (lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne).

6/ Coordination des travaux et des interventions sur le domaine public pour limiter l'impact pour les riverains et optimiser les coûts.

Par ailleurs, les modalités retenues pour la déclinaison de ces thématiques en axes opérationnels de travail sont présentées (comité de suivi, conditions techniques et financières, communication…).

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention jointe,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer la présente convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 24

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

13 – Equipements culturels

13.1 - Complément aux tarifs de la billettique des Equipements culturels de DOUAISIS AGGLO Arkeos et Legendoria : Saison culturelle 2019-2020 - Représentation de deux « Concerts de poche » et compléments tarifaires

A la suite des délibérations du Conseil Communautaire en date du 20 décembre 2013, du 28 mai 2014, du 26 septembre 2014, du 16 octobre 2015, du 14 octobre 2016, du 16 février 2018, 18 mai 2018, du 5 juillet 2018, du 12 octobre 2018 et du 29 mars 2019 sur la tarification des entrées, manifestations et animations du musée Arkeos, du 14 octobre 2016, du 30 juin 2017, du 13 octobre 2017 et du 5 juillet 2018 sur la tarification des entrées, manifestations et animations de Legendoria, du 20 décembre 2018, du 29 mars 2019 et du 24 mai 2019 pour les Equipements Culturels, il convient de compléter la grille tarifaire en fonction de besoins nouveaux et d'instaurer les dispositions ci-après.

Dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020, l'auditorium du musée Arkeos souhaite accueillir le 13 décembre 2019 et le 02 avril 2020 deux concerts produits par l'association « Concerts de poche ». Conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mai 2019 le plein tarif est de 15 € TTC et le tarif réduit est de 8 € pour les enfants de moins de 17 ans.

Les « Concerts de Poche », constituent un dispositif d'ateliers et de concerts indissociables et itinérants qui a pour but :
- d'emmener les plus grands artistes de la musique classique, du jazz ou de l'opéra, dans les zones rurales et les quartiers,
- d'impliquer tous les publics, en particulier les jeunes, les personnes isolées ou défavorisées, dans des projets musicaux participatifs,
- de servir une dynamique sociale et territoriale, créer un lien durable entre les habitants et contribuer à équilibrer l'offre culturelle.

Des ateliers seront donc par ailleurs proposés gratuitement sur le territoire de Douaisis agglo pour créer une œuvre artistique avec les participants et les amener à découvrir des musiques dites « savantes ». Dans le dispositif des « Concerts de poche », les participants aux ateliers organisés en amont de chaque concert bénéficient généralement d'un tarif réduit quand ils viennent au concert en donnant un mot de passe. Les ateliers, ainsi que les tarifs réduits pour les participants aux ateliers et les concerts sont partie intégrante de la démarche artistique et sociale de l'association.

Pour les deux « Concerts de poche » de cette saison 2019-2020, il est proposé d'appliquer le tarif réduit de 8 € TTC pour les participants aux ateliers organisés dans le cadre de ces deux concerts.

De plus, la Direction de la Cohésion sociale de DOUAISIS AGGLO travaille avec l'association « Concerts de poche » dans le cadre d'ateliers hebdomadaires d'écritures avec des habitants du territoire pour proposer une première partie au concert du 13 décembre sous forme de chorale.

Pour le « Concert de poche » du 13 décembre 2019, il est proposé d'appliquer :
- la gratuité d'accès au concert pour les participants aux ateliers d'écriture et à la chorale qui va se produire en première partie,
- un tarif réduit de 8 € TTC pour les accompagnants de ces participants.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau:

- d'adopter les dispositions proposées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 25

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Cohésion sociale

14.1 - Actions cofinancées dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) – Réponse à l'appel à projets 2019

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la **politique de prévention de la délinquance.**

Celles-ci sont fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance pour la période 2013-2017, publiée par circulaire du 1er ministre en juillet 2013. Elle fixe les orientations prioritaires sur cette période, au moyen de trois programmes d'actions ciblées sur:
- les jeunes exposés à la délinquance, avec une approche de suivi individualisé;
- la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, ainsi que l'aide aux victimes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique (vidéo protection, faisant l'objet d'une procédure distincte).

Dans le cadre de l'appel à projets FIPD 2019, 4 actions sollicitent un cofinancement de Douaisis Agglo.

La totalité de la subvention allouée sera affectée en deux versements :
- Un acompte de 65 % lors du démarrage de l'action. Cet acompte devra être sollicité par écrit accompagné d'une attestation de démarrage, visée en original par le représentant légal de la structure, ainsi que d'un RIB.
- Le solde sera versé après : réception d'un bilan qualitatif et financier de l'opération pour laquelle une participation est accordée, d'une attestation distincte de réalisation de l'action, visée en original par le représentant légal de la structure. Toute demande de paiement devra être effectuée avant le 30 Novembre 2020.

1. Action reconduite « Éloignement des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales » - SIJADIS

L'action consiste à placer et accueillir toute personne faisant l'objet d'une décision judiciaire d'éloignement préventif dans le cadre de la gestion du traitement des violences intrafamiliales. Six personnes au maximum seront accueillies dans cette structure. Cet accueil prendra une dimension semi-collective au sens où les résidents seront logés dans les chambres personnelles tout en bénéficiant d'un cadre collectif (cuisine collective, lieu de vie ou espace commun). L'encadrement des personnes accueillies sera réalisé par deux personnels recrutés sur la base d'un temps partiel en horaire de jour et plus spécifiquement dans les créneaux du matin, midi et début de soirée. Un règlement intérieur très strict s'imposera à chaque résident, objet même du contrat le liant à la structure dès la décision prise par la juridiction.

Objectifs :
- Pérennisation des dispositifs concernant l'éloignement préventif des auteurs de violences conjugales et/ou intrafamiliales sur le ressort juridictionnel de Douai en adéquation avec la loi du 4 Avril 2006 ;
- Mise à disposition d'un encadrement socioéducatif des résidents ;
- Mise en place d'une structure d'accueil de type semi collective.

Maquette financière prévisionnelle :

Le coût global est de :	20 312 €
La participation de Douaisis Agglo :	**10 156 €**
La Préfecture subventionne cette action à hauteur de:	10 156 €

2. <u>Action reconduite « Accompagnement individualisé par le biais des mesures de réparation et de mesures de travail d'intérêt général » - Centre social Waziers :</u>

L'action vise à permettre la mise en œuvre des mesures de réparation et de travail d'intérêt général en y associant un accompagnement individualisé avec pour objectif une prise en charge des difficultés vécues par le mineur.

Elle vise également :
1. à permettre au mineur de comprendre l'existence de la loi, la prise en compte de la victime à travers l'activité proposée et des rencontres programmées.
2. la mise en relation avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Mission Locale, me MRAP, une association d'accompagnement de victime, un élu.
3. à impulser des rencontres régulières avec le travailleur social.

<u>Objectifs :</u>

Objectif n° 1 : Mise en relation du mineur et du travailleur social ainsi que l'accompagnement individualisé du mineur à travers :
- Exploration de la situation du mineur
- Mobilisation des ressources familiales et de l'environnement du mineur
- Rencontre avec l'éducateur référent de la PJJ
- Rencontre avec les partenaires : Mission Locale, CMP, Education Nationale, CCAS
- Remobilisation de la famille et des structures
- Permettre par l'obtention du permis de conduire une réinsertion plus facile

Objectif n° 2 : Réalisation de l'activité proposée aux mineurs
- Recherche d'une activité réparatrice ou d'un travail permettant de réinscrire la personne comme acteur de la société
- Travailler l'existence de la loi, la prise en charge de la victime
- Participer à une rencontre avec une association de prise en charge et d'accompagnent de victime

Objectif n° 3 : Mise en œuvre d'actions citoyennes et d'insertion
- Accompagnement vers les structures d'insertion
- Activités permettant une mise en situation professionnelle (boutique solidaire, chantier d'insertion)
- Rencontre avec un élu
- Rencontre avec une association de lutte contre les discriminations.

<u>Maquette financière prévisionnelle :</u>

Le coût global est de :	20 000 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	**8 000 €**
La Préfecture subventionne cette action à hauteur de:	10 000 €
La ville de Waziers subventionne cette action à hauteur de:	2 000 €

3. <u>Action reconduite « Recueil et valorisation du parcours de vie » - ARLEQUIN :</u>

L'action consiste en un recueil des parcours de vie des détenus. Elle repose sur des interviews des détenus afin de faire le point sur leur parcours, de leur restituer afin que le contenu soit validé. Enfin, le recueil est présenté officiellement aux personnes choisies, et notamment le professionnel chargé de l'accompagnement, afin de leur permettre une prise de recul.

<u>Objectifs :</u>
- Permettre aux détenus, par leur valorisation, de prendre du recul sur leur parcours, de mettre du sens sur leur histoire et leurs parcours ;
- Permettre la remobilisation et la mise en marche des détenus vers un changement ;
- Permettre aux professionnels qui accompagnent les détenus de modifier leur regard sur ceux-ci.

<u>Maquette financière prévisionnelle :</u>

Le coût global est de :	4 000 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	**2 000 €**
La Préfecture subventionne cette action à hauteur de:	2 000 €

4. <u>Action reconduite « Violences intrafamiliales : je m'informe, j'aide, j'agis » - ARLEQUIN :</u>

L'action consiste en la réalisation d'une plaquette d'information autour des violences intrafamiliales, avec des informations et des coordonnées locales, à destination des habitants du territoire.

<u>Objectifs :</u>
- Mobiliser les partenaires autour de la modification de la plaquette et de la validation de son contenu
- Réaliser et diffuser (selon le financement obtenu) 10 000 à 25 000 plaquettes d'information sur le territoire

<u>Maquette financière prévisionnelle :</u>

Le coût global est de :	17 800 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	**8 900 €**
La Préfecture subventionne cette action à hauteur de:	8 900 €

La participation totale de la CAD pour la Programmation FIPD 2019 s'élève à 29 056 €.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les participations financières CAD précédemment présentées pour les actions à retenir dans le cadre du présent appel à projets,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 26

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

14 – Cohésion sociale

14.2 – Programmation Complémentaire Contrat de Ville 2019 : Action « Résidence mission artistique Qu'ART'ier » portée par DOUAISIS AGGLO

Dans le cadre de la programmation 2019, Douaisis Agglo n'a pas consommé l'intégralité des crédits spécifiques Contrat de Ville.

Considérant la délibération n°25-03-2019-29 du conseil communautaire de Douaisis Agglo portant sur l'adoption des programmations Contrat de Ville et « Villes en veille »
- 2019,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, de valider et d'adopter l'action suivante :

1 Action « Qu'art'ier » - Douaisis Agglo - action reconduite

Objectifs :

Le Qu'ART'ier est un dispositif de sensibilisation et d'éducation à l'art et à la culture à destination d'un public défini et des acteurs éducatifs qui en ont la charge sur les territoires politique de la ville. Il repose sur des résidences-missions d'artistes d'une durée de 3 mois qui se déroulent en partenariat avec les structures culturelles. Les interventions s'appuient sur le travail des artistes (découverte d'une démarche artistique et de processus créatifs spécifiques) et la réalisation de gestes artistiques. Les résidences mission se construisent en lien avec les objectifs pédagogiques des équipes éducatives intéressées et s'y adaptent. Elles prennent des formes très différentes selon l'établissement participant : rencontres, conférences, expérimentations, participations au processus de création, performances de groupe, et ceci à travers une approche improvisée et coconstruite par l'artiste et les habitants.

Le coût global est de :	26 872,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	**3 436,00 €**
La Préfecture subventionne cette action à hauteur de :	3 436,00 €
La DRAC subventionne cette action à hauteur de :	20 000,00 €

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 27

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Habitat

15.1 – Programme d'actions (PA) 2019 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH – Ajustement

Dans le cadre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH signées entre l'Etat et Douaisis Agglo, il nous a été demandé d'établir un Programme d'Actions (PA) relatif à l'attribution des subventions ANAH.

Ce programme d'actions doit permettre une « meilleure visibilité opérationnelle » dans la mise en œuvre de la convention de délégation mais également de prioriser les dossiers.

Les principales modifications inhérentes à ce PA, demandées par l'État, sont les suivantes :

<u>Pour les propriétaires occupants (PO)</u>

- Le conseil d'administration du 13 mars 2019 a délibéré pour l'application des mesures exceptionnelles pour l'année 2019 relatives à la lutte contre l'habitat indigne sur 6 territoires dont le Nord.

Le taux des travaux subventionnables, pour les propriétaires de logements très dégradés et/ou insalubre, est proposé à la hausse : 70% afin d'accompagner au mieux les propriétaires et d'amoindrir le reste à charge

- Une majoration de 10% est proposé pour les PO LHI/TD en plus du taux d'accélération de l'Anah, les PO auront donc un financement de l'anah de 80%
- **Ne seront subventionnés que les changements de menuiseries passant du simple au double vitrage (sauf : dans le cas d'un remplacement du DV 4/6/4 qui sera autorisé et autre dérogation acceptée par la CLAH sur présentation d'un justificatif proposé par l'opérateur en charge de l'AMO).**
- En cas de remplacement de plusieurs menuiseries (soit plus d'une menuiserie donnant sur l'extérieur), l'installation d'une ventilation mécanique (VMC, VMR) est obligatoire sauf dérogation acceptée par la CLAH sur justification de l'opérateur en charge de l'AMO.
- Sont prioritaires les dossiers relevant du programme « Agilité »
- Ne sont pas prioritaires : les demandes de subvention des propriétaires occupants pour des logements dont l'état des lieux ne peut pas être réalisé si l'ancien ou le nouveau propriétaire a exécuté de manière prématurée des travaux qui rendent quasi impossible l'établissement de la grille dégradation tels que l'enlèvement des cloisons, sanitaires, escalier, plancher…

<u>Pour les propriétaires bailleurs (PB) – afin de lutter contre la vacance des logements</u>

- En cas de remplacement de plusieurs menuiseries (soit plus d'une menuiserie donnant sur l'extérieur), l'installation d'une ventilation mécanique (VMC, VMR) est obligatoire sauf dérogation acceptée par la CLAH sur justification de l'opérateur en charge de l'AMO.
- **Ne seront subventionnés que les changements de menuiseries passant du simple au double vitrage (sauf : dans le cas d'un remplacement du DV 4/6/4 qui sera autorisé et autre dérogation acceptée par la CLAH sur présentation d'un justificatif proposé par l'opérateur en charge de l'AMO).**
- Le conseil d'administration du 13 mars 2019 a délibéré pour l'application des mesures exceptionnelles pour l'année 2019 relatives à la lutte contre l'habitat indigne sur 6 territoires dont le Nord.

➢ Le taux des travaux subventionnables, pour les propriétaires bailleurs de logements très dégradés et/ou insalubre, est proposé à la hausse : 50% au lieu de 35% afin d'accompagner au mieux les propriétaires bailleur et d'amoindrir le reste à charge.

➢ Le taux des travaux subventionnables, pour les propriétaires bailleurs de logements moyenne dégradation, est proposé à la hausse : 40% au lieu de 25% afin d'accompagner au mieux les propriétaires bailleur et d'amoindrir le reste à charge.

- Une majoration de 10% est proposé pour les PB ayant des projets de travaux lourds pour réhabilité un logement indigne ou très dégradé (LHI/TD) en plus du taux d'accélération de l'Anah, les PB auront donc un financement de l'anah de 60%.
- Modification des loyers appliqués sur le territoire pour les conventionnements avec et sans travaux

	Loyer Maximum au m² **Zone B1 - Douai**			Loyer Maximum au m² **Zone B2**			Valeur
Loyer Intermédiaire	**≤ 50 m²** 8.5€/m²	**> 50 ≤ 100 m²** 7.6€/m²	**> 100 m²** 7.2€/m²	**≤ 50 m²** 7.70€/m² *(7.8€/m² PA 2017)*	**> 50 ≤ 100 m²** 6.8€/m² *(7€/m² PA 2017)*	**> 100 m²** 6.40€/m² *(6.8€/m² PA 2017)*	2019
Loyer Conventionné	7.0€/m²			6.75€/m² *(6.75€/m² PA 2017)*			2019
Loyer Conventionné Très Social	6.07€/m²			5.85€/m² *(5.82€/m² PA 2017)*			2019

Le PA s'applique à tous les dossiers déposés au 01/07/2019

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter ce programme d'actions relatif à l'attribution des aides de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH),
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 28

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Habitat

15.2 – Demande de garantie d'emprunt de Prim'toit – FJT Guesnain

Vu la demande de garantie d'emprunt sollicitée auprès de DOUAISIS AGGLO par l'association PRIM'TOIT en date du 13 novembre 2018,

Vu les articles L 5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt N°95771 en annexe signé entre : Association PRIM'TOIT ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

En 2018, DOUAISIS AGGLO, dans le cadre de la délégation des Aides à la Pierre, a programmée à Guesnain, la réalisation d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) portée par l'association Prim'Toit.

Situé rue Paul Eluard, en lieu et place de l'ancien bâtiment de UTPAS, ce FJT sera composé de 25 de logements T1' et T1bis financés en PLAI, à destination de jeunes salariés de 18 à 25 ans en voie d'insertion sociale et professionnelle. Une fois réhabilité, le bâtiment accueillera également une salle de vie, une cuisine et une laverie ainsi que deux bureaux pour le personnel.

Le coût global de cette opération est estimé à 1 604 180, 60 €.

La programmation de cette opération a été actée par la signature le 01/10/2018 de la décision de financement portant le n° 20185917800007.

Cette opération a reçu le soutien financier de l'Etat et de DOUAISIS AGGLO au travers de subventions dont les montants respectifs sont de 205 050 € et de 325 000 €.

Le financement de l'opération est par ailleurs assuré par un prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant global de 1 261 585 € et décomposé comme suit.

Caractéristique	**PLAI**	**PLAI foncier**
Montant	946 189 €	315 396 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	0.55%	0.55%
TEG de la ligne du prêt	0.55%	0.55%
Phase d'amortissement		
Durée différé d'amortissement	24 mois	24 mois
Durée	40 ans	40 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	-0.2%	-0.2%
Taux d'intérêt	0.55 %	0.55 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle

Un contrat de prêt portant le n°95771 a été signé entre l'emprunteur ASSOCIATION PRIM'TOIT et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 3 mai 2019.

Afin de permettre le versement des fonds, Prim'Toit sollicite la garantie de l'emprunt auprès de DOUAISIS AGGLO.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'adopter les dispositions exposées ci-après :

Article 1 :

DOUAISIS AGGLO accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 261 585,00 euros souscrit par l'association Prim'Toit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°95771 constitué de 2 lignes du Prêts

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :
La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de DOUAISIS AGGLO est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association Prim'Toit dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, DOUAISIS AGGLO s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'association Prim'Toit pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

La garantie d'emprunt n'est consentie par DOUAISIS AGGLO qu'à la condition qu'elle soit assortie de la constitution d'une hypothèque en sa faveur sur le patrimoine de l'association Prim'Toit, d'une valeur permettant de couvrir le capital et ses intérêts.

Article 4 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 29

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

15 – Habitat

15.3 – Représentation de DOUAISIS AGGLO au sein de Maisons&Cités

M. Frédéric CHEREAU a été désigné par DOUAISIS AGGLO pour la représenter au sein de Maisons&Cités (Assemblée Générale et Commission d'Attribution des Logements CAL)

Suite à sa démission, il convient de procéder au remplacement de M. Frédéric CHEREAU.

Après avis favorable du bureau, il est proposé au Conseil communautaire de désigner son nouveau représentant au sein de Maisons&Cités.

Cette désignation se fait dans les conditions de droit commun présidant aux délibérations du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés et à bulletin secret. Le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret dans le cadre de cette désignation (article L 2121-21 du CGCT).

Résultat de l'élection

M. Freddy KACZMAREK est élu à l'unanimité, en remplacement de M. Frédéric CHEREAU

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 30

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Questions diverses

17.1 – Remboursement en cas d'annulation d'un événement par DOUAISIS AGGLO (équipements communautaires et autres manifestations)

A la suite de la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 Mars 2019 sur les conventions de billetterie avec Douaisis Tourisme, il convient de compléter les modalités d'organisation des événements et d'instaurer les dispositions ci-après.

Dans le cadre de ses manifestations et événements, DOUAISIS AGGLO souhaite mettre en vente à Douaisis Tourisme les billetteries correspondant à ces activités dont elle supporte l'ensemble des coûts et de la promotion ; cette vente s'effectue notamment par la prévente au comptoir de l'Office de Tourisme ou sur le site Internet de Douaisis Tourisme.

Il convient généralement, en cas de prévente de billets, de prévoir une clause générale concernant le remboursement du billet en cas d'annulation de l'événement par l'organisateur.

Il vous est donc proposé d'autoriser le remboursement du billet en cas d'annulation d'un événement par DOUAISIS AGGLO.

En cas d'annulation d'un événement par DOUAISIS AGGLO, le remboursement des billets sera imputé sur le compte 6718, sur présentation des justificatifs d'achat.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau:

- d'adopter les dispositions proposées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 31

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Questions diverses

17.2 – Représentation de DOUAISIS AGGLO au SCOT – Remplacement de délégués

DOUAISIS AGGLO est représentée au Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Douaisis par les délégués nommés ci-après suivant délibérations du Conseil communautaire du 18/04/2014, 07/07/2014, 13/02/2015, 16/10/2015, 05/02/2016, 25/03/2016, 27/05/2016, 31/03/2017, 13/10/2017,15/12/2017, 16/02/2018 et 29/03/2019 :

Titulaires	**Suppléants**
Mme Monique PARENT	M. Michel LEBLOND
M. Francis FUSTIN	M. Vincent WANTIER
M. René LEDIEU	M. Philippe HELIN
M. Daniel FOUQUET	Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER
M. Christian POIRET	M. François BONTE
M. Serge LEROY	M. Henri ROBAK
M. Dominique PHILIPPE	M. Philippe LENGLEZ
M. Jean-Marc RENARD	M. Jean-Luc ROGE
M. Christian WALLARD	M. Lionel BLASSEL
Mme Caroline BIENCOURT	M. Serge PAUQUET
M. Lionel COURDAVAULT	Mme Cosette MARQUETTE
M. Damien FRENOY	M. Jean-Luc HALLE
M. Michel CREPIEUX	M. Amrane HAMLAT
Mme Nacéra SOLTANI	M. Jean-Paul FONTAINE
M. Henri JARUGA	M. Christophe DUMONT
M. Jean-Paul HOURNON	M. Dimitri WIDIEZ
M. Claude JASPARD	M. Jean-Jacques PEYRAUD
M. Bruno VENDEVILLE	M. Henri COQUELLE
M. Thierry GOEMINNE	Mme Caroline SANCHEZ
M. Alfred BOULAIN	M. Jean-Luc PEREZ
Mme Marie-Laure MARMOUZET	M. Dominique BAILLEZ
M. Bernard GOULOIS	M. Frédéric GUENEZ
M. François DEBSKI	M. Joël MARMIN
M. Thierry FAIDHERBE	M. Christophe WAVRANT
M. Christian DORDAIN	M. Patrick MERCIER
M. Denis DESRUMAUX	Mme Sandrine PONTHIEUX
M. Gilles HUMERY	Mme Claudine PARNETZKI
M. Michel DUJARDIN	M. Freddy KACZMAREK
M. Jacques ELIAS	Mme Nadine MORTELETTE
Mme Annie GOUPIL	M. Dominique RICHARD
Mme Maryline LUCAS	M. Mohamed LAHSEN
M. Romuald SAENEN	M. Jean-Paul COPIN
Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE	M. Mohamed KHERAKI
M. Jackie AVENEL	Mme Corinne AMADEI
Mme Annick LOUVION	Mme Solange LAGANGA
M. Jean-Luc DEVRESSE	M. Alain DUPONT
M. Jean-Michel SZATNY	M. Jean-Michel CONVENT
M. Jean-Pierre STOBIECKI	M. Arnaud PIESSET
M. Frédéric CHEREAU	Mme Nadia BONY
M. Daniel SELLIER	M. Salah MEZDOUR

Après avis favorable du bureau, il est proposé au Conseil communautaire de procéder au remplacement de M. HUMERY.

Pour cette élection, le choix de l'organe délibérant de DOUAISIS AGGLO peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 du CGCT.

Le représentant est élu au scrutin uninominal, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour cette élection, le vote a lieu à bulletin secret, sauf unanimité du Conseil communautaire pour un vote à main levée.

Résultat de l'élection

- **Mme Claudine PARNETZKI est élue à l'unanimité au 1er tour, représentant titulaire, en remplacement de M. Gilles HUMERY.**
- **M. Jacques MICHON est élu à l'unanimité au 1er tour, représentant suppléant, en remplacement de Mme Claudine PARNETZKI.**

Titulaire	Suppléant
Mme Claudine PARNETZKI	**M. Jacques MICHON**

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 32

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Questions diverses

17.3 – Convention de moyens DOUAISIS AGGLO/ADOPTA

L'ADOPTA (Association pour le Développement opérationnel et la promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales) dont DOUAISIS AGGLO est membre fondateur, a été créée en 1997 en considération des enjeux liés à une bonne maîtrise des eaux pluviales dans l'assainissement des milieux urbains vis-à-vis de la qualité et de la quantité des eaux souterraines et superficielles ainsi que des risques d'inondations.

Elle a pour objet de promouvoir les techniques dites alternatives qui limitent ou compensent l'imperméabilisation des sols urbanisés ainsi que les procédures et les comportements permettant leur application, notamment dans le Douaisis.

Il vous est proposé de passer avec l'ADOPTA une convention d'objectifs et de moyens.

Les dispositions de cette convention sont présentées ci-après

Subvention de fonctionnement

DOUAISIS AGGLO souhaite apporter son soutien aux actions de promotion des techniques alternatives et de développement opérationnel de ces techniques, c'est pourquoi elle a décidé d'aider l'association en lui accordant une subvention annuelle.

Le montant de la subvention s'élève à 12 000 € net de taxes par an.

Ce montant ne peut avoir pour effet de porter le montant total annuel des aides publiques perçues par l'organisme bénéficiaire à plus de 80 % du total annuel de ses recettes.

La participation financière de DOUAISIS AGGLO est versée selon les modalités suivantes : la subvention de 12 000 € net de taxes sera versée en décembre de chaque année suivant la signature de la convention, sur présentation d'un bilan annuel (dont justificatifs communication cf article suivant)

Communication

ADOPTA s'engage à mettre en valeur la subvention de DOUAISIS AGGLO par l'apposition systématique du logo de DOUAISIS AGGLO sur tous ses documents, notamment tous ses courriers et tous ses documents de communication.

Contreparties

ADOPTA prend les engagements suivants vis à vis de DOUAISIS AGGLO dans le cadre de ses actions :

- ADOPTA s'engage à destiner la subvention allouée à un usage exclusif en faveur du Développement opérationnel et la promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales.

Mise à disposition de terrain – Show room

DOUAISIS AGGLO met gracieusement à disposition de l'Association un terrain nu sur le site du CTC 1, utilisé en tant que site d'exposition des techniques alternatives (showroom).
Ce terrain se compose d'un premier espace de 390 m², complété par un second espace de 150 m² (approximativement une bande de 16m x 9m) afin d'accroitre le nombre de démonstrateurs.

Le plan de ce terrain mis gracieusement à disposition est joint au présent contrat.

L'entretien de ce terrain est à la charge de l'ADOPTA.

Remboursement du solde d'avance de trésorerie

Suivant délibération du Conseil communautaire de DOUAISIS AGGLO en date du 28 juin 2013, l'ADOPTA doit rembourser à DOUAISIS AGGLO un solde d'avance de trésorerie de 20 000 euros pour le 31/12/2016.
DOUAISIS AGGLO et l'ADOPTA conviennent de reporter cette échéance au 31/12/2019.

Incessibilité des droits

L'ADOPTA s'engage à ne céder quelque droit que ce soit résultant de la convention, celle-ci étant conclue «intuitu personae».

Assurances

L'ADOPTA s'engage à contracter toutes polices d'assurances nécessaires résultant de ses activités, notamment pour garantir sa responsabilité civile et pour garantir DOUAISIS AGGLO contre tous sinistres dont elle pourrait être responsable. Elle paie les primes et cotisations de ces assurances de sorte que DOUAISIS AGGLO ne puisse en aucun cas être inquiétée. La preuve d'avoir satisfait à ces exigences est fournie à DOUAISIS AGGLO par production d'une attestation du ou des assureurs, laquelle doit être produite à chaque date anniversaire du contrat d'assurance de ladite police.

Comptes-Documents financiers

L'ADOPTA dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, doit communiquer à DOUAISIS AGGLO. au plus tard le 30 Juin de l'année suivante, la date de l'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi qu'un compte rendu d'activités et un document prévisionnel concernant le futur exercice. D'une manière générale, l'ADOPTA s'engage à justifier, à tout moment, sur simple demande de DOUAISIS AGGLO, de l'utilisation des subventions reçues ; elle tiendra sa comptabilité à sa disposition.

Présentation du bilan des activités

L'ADOPTA est tenue de produire le bilan de ses activités tel qu'il est prévu par ses statuts, à la demande de DOUAISIS AGGLO. Si DOUAISIS AGGLO le souhaite, ce bilan peut être présenté au cours d'une réunion des représentants des parties où les conditions d'application de la présente convention sont évaluées.

Résiliation, durée, caducité de la convention

En cas de non-respect, par l'une des parties, des engagements réciproques inscrits dans la convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit, par l'une des parties, à l'expiration d'un délai de 90 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans pleins, à compter du 1er Juin 2019, sauf dénonciation expresse adressée 90 jours à l'avance par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle se renouvelle, si nécessaire, de manière expresse.

En cas de dissolution de l'ADOPTA durant la période de validité de la convention, celle-ci devient caduque, d'office, à la date de cette dissolution.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention DOUAISIS AGGLO/ADOPTA présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 33

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Questions diverses

17.4 – Mise à disposition de la commune de Douai du parking 1200 de Gayant Expo - Organisation des marchés déplacés en raison des fêtes de Gayant

Comme les années précédentes, la ville de Douai nous sollicite pour bénéficier d'une autorisation d'occuper le parking 1200 de Gayant Expo pour y déplacer le marché de la place du Barlet en raison de l'organisation des fêtes de Gayant.

La Communauté est donc sollicitée pour une mise à disposition de son domaine public qui sera ponctuelle et limitée dans le temps, puisque l'occupation du site ne se fera qu'à deux dates précises : les 6 et 13 juillet 2019 entre 6h et 14h.

Il vous est donc proposé d'autoriser la commune de Douai à occuper ce parking à ces deux dates, pour y installer le marché en question.

La mise à disposition du site se fera sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public ; cette occupation se fera à titre gracieux, en considération de l'intérêt général de la manifestation. Il s'agit ici de permettre la bonne exécution d'un service public communal, dont l'objet n'est en rien incompatible avec l'affectation qui doit être faite du domaine public communautaire.

Par ailleurs, il est rappelé ici que cette autorisation est conditionnée au respect d'un certain nombre de règles :
- aucune atteinte au domaine public, notamment par voie d'emprise permanente, ne sera admise,
- la commune sera tenue de laisser les lieux occupés en bon état d'entretien (le nettoyage du parking sera assuré par le service municipal du nettoiement),
- l'occupant aura l'obligation de se conformer au respect des normes de sécurité en vigueur pour l'exercice de ses activités sur le site mis à disposition.

La commune de Douai devra faire parvenir à DOUAISIS AGGLO avant le début de l'évènement l'ensemble des pièces justifiant les assurances contractées pour l'organisation de ce marché.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de vous prononcer favorablement sur le déplacement du marché de Douai sur le parking 1200 de Gayant Expo,
- d'octroyer pour ce faire à la commune de Douai une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, les 6 et 13 juillet 2019, pendant les horaires et dans les conditions convenus ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2019

28/06/2019 - 34

Date de la convocation : 21 Juin 2019. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31 Présents :39 Pouvoirs : 13

Le Vendredi 28 Juin 2019 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Christian COURTECUISSE, M. Jean-Claude DHALLUIN, Mme Marylise FENAIN, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Thérèse PARISSEAUX, M. Frédéric CHEREAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUFS, M. Guy CANNIE, Mme Nadine LOBRY, M. Alain WALLART, Mme Monique PARENT, M. Jean-Paul COPIN, M. Francis FUSTIN, M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nacéra SOLTANI, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, M. Thierry PREIN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Jean-Pierre STOBIECKI, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Marie-Pascale SALVINO), M. Gilles POULAIN (pouvoir à M. Daniel SELLIER), M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MERCIER), M. Claude HEGO (pouvoir à Mme Marylise FENAIN), M. Jean-Luc DEVRESSE (pouvoir à Mme Nadia BONY), M. René LEDIEU (pouvoir à M. Christian POIRET), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Francis FUSTIN), Mme Florence GERARD (pouvoir à Mme Monique PARENT), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Didier TASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN), Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER (pouvoir à M. Pascal GEORGE), M. Christophe DUMONT (pouvoir à Mme Fatima LESPAGNOL).

EXCUSÉS :
M. Alain BOULANGER, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Reine DEFRANCE, M. Alain SEGOND, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, Mme Cosette MARQUETTE, Mme Johanne MASCLET.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alfred BOULAIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :
Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Matthieu TOURBIER, Directeur Bâtiment/Voirie-Electrification, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Responsable du service Technologies Information Communication.

17 – Questions diverses

17.5 – Délégation au Président pour l'attribution et la signature de marchés (marchés n°19BG048 et n°19DE080)

Des consultations ont été lancées ou doivent être lancées pour des marchés urgents dont l'attribution et l'autorisation de signature relèvent de la compétence du Bureau communautaire en raison de leurs montants.

En l'absence de réunion de Bureau avant le 19 septembre 2019, il est proposé que soit accordée au Président la possibilité d'attribuer et de souscrire ces marchés urgents listés ci-dessous :

Tableau récapitulatif des marchés		**Estimation € HT**
19BG048	Autorisation de signature du marché d'études sociales et urbaines, Quartier des Epis à Sin-le-Noble et Quartier de Dorignies / Pont de la Deûle à Douai et Flers-en- Escrebieux, quartiers retenus au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	250 000,00 € HT
19DE080	Attribution du marché de travaux d'aménagement VRD 7ème raquette Zone du Luc à Dechy	790 000 € H.T.

Compte tenu des montants estimatifs, la procédure de mise en concurrence suivie pour ces procédures est la suivante :

- Pour le marché **« 19BG048 » :** Appel d'offres ouvert, articles R2124-1-1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.
- Pour le marché **« 19DE080 »** : Procédure adaptée conformément à l'article R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Les dépenses correspondantes sont prévues aux articles :
- **Marché n°19BG048 :** à l'article n°2031 du budget général ;
- **Marché n°19BG048 :** à l'article n°2315 du budget annexe Développement économique.

Conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :
- de déléguer au Président l'attribution et la souscription des marchés visés ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les documents s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Le Président

Christian POIRET